

## Support de Séance du Conseil Municipal du vendredi 19 juin 2020

Convocation du 15 juin 2020

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

**Présents :** M. Laurent CHOBRIAT, Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Yves DUBS, M. Johanne DESCELIERS, Mme Martine HOHLER, M. Christophe MUNCK, Mme Anne-Laure MUNSCH, Mme Muriel SARY, M. Fabrice VERMAST.

**Absents excusés :** M. HOHLER Patrick, procuration à M. DESCELIERS Johanne

*En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nommé à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M. le Maire demande l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

**6. Animations**

**7. Divers**

### 1. Administration Générale

#### 1.1 Approbation du compte-rendu du 24 mai 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu du 24 mai 2020.

### 2. Vote des taux 2020

#### Fiscalité 2020 (taxes locales)

Le Conseil Municipal,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, transmise par l'Etat aux Communes,

**après délibération, décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020, soit :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| - Foncière (bâti) :     | 10,48 % |
| - Foncière (non bâti) : | 56,67 % |

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales est de **48 526 €**

La Commune sera prélevée d'un montant de **29 173.00 €** au titre de la Garantie Individuelle de ressources.

**A noter :** le taux concernant la taxe d'habitation n'est pas à voter, en raison de sa prochaine suppression et compensation, le montant des recettes prévisionnelles est d'environ **77 771.00 €**.

Ces montants seront inscrits au budget au compte 73111.

### 3. Renouvellement Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers des conditions de renouvellement de la ligne de trésorerie. Dans ce cadre, le Crédit Agricole Alsace Vosges à Strasbourg souhaite une délibération, mentionnant les caractéristiques générales et les conditions financières de son renouvellement.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie,

**Considérant** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

**après délibération, décide,** à l'unanimité des membres présents et représentés de confirmer la reconduction de la ligne de trésorerie pour un montant de 220 000,00 euros, pour une durée d'un an, auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges à Strasbourg,

- de s'engager, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts selon une échéance trimestrielle,
- d'accepter que le montant soit indexé sur l'Euribor 3 mois (il ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro),
- de prendre acte que la marge bancaire, est de 1%,
- de prendre acte que la commission d'engagement et les frais de dossier s'élèvent pour chacun d'entre eux à 220,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### 4. Prévisions de coupe ONF 2021

#### ONF : travaux d'exploitation et de coupe pour 2021

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes de bois pour l'exercice 2021. Les parcelles concernées sont la 1.b et la 2.i

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes de bois pour l'exercice 2021,

**Considérant** qu'il convient de donner son accord sur le programme précité, conformément aux articles du Code Forestier,

**après délibération,** à l'unanimité des membres présents et représentés,

**accepte,** la répartition des coupes de bois façonnés et bois sur pied pour 2021.

Ces bois seront vendus dans le cadre d'une vente groupée. L'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Monsieur le Maire est chargé de donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.

Concernant les travaux sylvicoles, d'infrastructure et cynégétiques,

**le Conseil Municipal,**

**Vu** le programme présenté,  
**Considérant** que le programme est conforme au document d'aménagement de la forêt,  
**après délibération**, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
**accepte** le programme d'actions pour l'année 2021.

Monsieur Yves DUBS, 1<sup>er</sup> adjoint, demande qu'un entretien avec M. FELET, Agent ONF (Office National des Forêts), soit programmé afin de réaliser un bilan de situation par rapport à la vente de copeaux par la commune et plus globalement l'exploitation des ressources de la forêt.

## **5. Orientation Budgétaire**

Le budget primitif n'a pu être voté à cette séance comme initialement prévu en raison d'éléments manquants pour la section « investissement ». La section « fonctionnement » est équilibrée. La commune devra déposer le budget primitif avant le 31 juillet 2020 aux autorités compétentes. Dès réception de informations chiffrées, le budget sera proposé au vote du Conseil Municipal.

### **1) Lotissement**

Lors des réunions du 12 et 17 juin dernier, avec M. GRIENENBERGER, lotisseur LTA, l'offre initiale de 385 000 € environ a été revalorisée. Par ailleurs, un nouveau devis d'une agence concurrente a été discuté. Ce dernier est également supérieur à l'offre initiale.

En résumé trois options se présentent :

- le lotisseur réalise la totalité des travaux, aménagements, voiries, réseaux, éclairage public et raccordements du lotissement aux réseaux communaux, ainsi que la mise en place d'un surpresseur d'eau potable demandé par la Com-Com Sundgau ;
- la commune prend en charge les branchements extérieurs, la remise en état de la voirie hors zone d'aménagement et la mise en place du surpresseur ;
- la résiliation de la promesse de vente en cours, mais avec des « indemnités libératoires » à charge de la commune.

Un nouveau rendez-vous est aussi programmé le 25/06/2020 avec la commune, pour un point plus précis dans ce dossier.

### **2) Autolaveuse**

L'achat d'une autolaveuse est prévu pour cet été, un appel d'offre est lancé auprès de divers fournisseurs pour demande de devis.

### **3) Véhicule service technique**

Un panel de plusieurs offres de différents concessionnaires a été exposé, les prix varient considérablement.

A ce jour, aucune offre ne convient selon les crédits d'investissement prévus pour ce véhicule. Cet achat est donc reporté pour l'année 2021.

#### 4) Espaces verts

Monsieur Yves DUBS, 1<sup>er</sup> adjoint, a constaté que 5 arbres, nouvellement plantés par les Services du Conseil Départemental dans le chemin d'accès à la chapelle Saint Brice, n'ont pas pris racines, dû à un problème de source souterraine.

En accord avec Monsieur FRIQUET, Responsable Départemental, un remplacement, ainsi que l'installation d'un système de drainage pour éviter cette situation à l'avenir, est envisagé.

A la proposition de M. le Maire, Mr DUBS est également chargé de suivre les travaux de remise en état du chemin d'accès.

#### 5) Déchetterie

Pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, la déchetterie restera fermée le mercredi. Cependant des incivilités restent constatées. Des personnes se permettent de jeter des déchets de toutes natures par-dessus le portail d'entrée.

Il est proposé la mise en place d'une séparation grillagée.

Un devis a été demandé à l'entreprise METALDESC de Hausgauen.

Le devis s'élève à 4 748 € HT, il est proposé de payer un acompte de la moitié en 2020 et le solde de cette facture en 2021, en accord avec M. DESCELIERS Johanne, gérant.

La décision est proposée au vote du Conseil Municipal.

**Vu** le devis présenté,

**après délibération,**

avec 6 voix pour,

2 voix contre,

1 abstention,

M. DESCELIERS Johanne s'étant retiré et ayant une procuration

**accepte** le devis de l'entreprise METALDESC et l'échelonnement de paiement s'y affèrent

**autorise** le maire à signer celui-ci.

#### **6. Animations**

La commission Communication - Animation – Bulletin Municipal se réunira le 24 juin 2020 à 19 h pour l'élaboration du Unter Uns diffusé courant juillet.

Madame Anne-Laure MUNSCH, conseillère municipale, indique qu'elle a rencontré des difficultés avec le site internet de la commune, après contact avec l'hébergeur, il s'avère que le problème provenait de l'interface de sécurité, le dysfonctionnement a pu être réparé.

**Fête des lanternes 2020**, cette manifestation organisée par la commune avec la participation du RPI de Franken-Hausgauen-Hundsbad et Willer est en attente de décision. En effet, étant donné les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, cet événement sera revu en septembre 2020 afin de décider si la fête peut être organisée ou annulée.

**Fête des aînés (janvier 2021) :** Toujours dans une idée de protection des personnes plus fragiles, l'organisation du repas est donc annulée, les personnes concernées recevront un panier garni en remplacement.

Il a été demandé à Monsieur le Maire d'informer la commune de Hundsbach de cette décision.

#### **Autres animations :**

D'autres solutions sont étudiées pour les futures animations.

#### **Décoration du village**

Madame Muriel SARY, conseillère municipale évoque l'embellissement du village, elle propose l'aménagement et l'installation de bancs en dehors du village ainsi qu'une nouvelle décoration florale sur les emplacements existants. Une journée Haut-Rhin propre a également été proposé.

En réponse, Monsieur le Maire suggère une réunion des deux commissions Animation et Urbanisme après la rentrée scolaire 2020-2021 pour en étudier les différentes possibilités.

Madame Anne-Laure MUNSCH, conseillère municipale, propose la mise en place de cours de taille d'arbres et arbustes.

### **7. Divers**

Monsieur Joseph Maurice WISS, Maire, fait part d'un courrier de l'Evêché de Strasbourg à l'ensemble du Conseil Municipal de la célébration d'une messe œcuménique à la mémoire des alsaciens décédés du Covid-19, le vendredi 26 juin 2020, à 18h30 en la Cathédrale de Strasbourg.

Il informe également qu'une décision sera prochainement prise par rapport à l'ouverture de la salle polyvalente en rappelant les grandes lignes de la circulaire préfectorale du 11 juin dernier.

Madame Chantal COLIN-KIEN, conseillère municipale indique que les tâches d'huiles à l'extérieur de la salle communale sont encore visibles.

Elle demande si la date de validité de la licence IV que possède la commune est encore en cours. Elle demande également si le paiement de la subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hausgauen-Hundsbach pour leurs services lors de la fête des Aînés de début d'année a été effectuée.

Madame Martine HOHLER, conseillère municipale relève la mauvaise visibilité au niveau du stop, rue du Vignoble, l'élagage communal sera fait par l'ouvrier communal dans les meilleurs délais, un rappel aux usagers sera fait dans le Unter Uns pour souligner l'obligation d'élaguer leurs haies.

Monsieur Laurent CHOBRIAT présente un compte rendu du dernier Mémorial d'Alsace Moselle.

*Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 00.*

**Prochain conseil municipal : le 24 juillet 2020 à 19 h 30**

**Prochaine commission Communication - Animation – Bulletin Municipal : le 24 juin 2020 à 19 h**